

FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR - parts de série FNB ZCLR

Gestionnaire : BMO Gestion d'actifs inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FINB BMO actions du secteur sélectionné immobilier SPDR - parts de série FNB. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Gestion d'actifs inc. au 1 800 361-1392 ou à l'adresse bmo.etsf@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/fnbjuridique.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	21 janvier 2025	Gestionnaire du fonds :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 30 novembre 2024 :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	Gestionnaire de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que la catégorie est nouvelle.	Distributions :	Annuellement en décembre (le revenu net et/ou les remboursements de capital et les gains en capital nets réalisés)

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 décembre 2024)

Symbole boursier :	ZCLR	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 décembre 2024)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le fonds cherche à reproduire, dans la mesure du possible avant les frais, le rendement d'un indice qui procure une exposition à des titres de capitaux propres d'émetteurs à grande capitalisation du secteur américain de l'immobilier (pour les besoins du présent fonds, l'indice) au moyen, directement ou indirectement, de positions acheteur ou vendeur dans ce qui suit :

- les instruments qui composent l'indice (chacun, pour les besoins du présent fonds, un titre constituant de l'indice), et ce, en proportion de leur pondération positive ou négative dans l'indice;
- les instruments qui ne sont pas des titres constituants de l'indice, mais qui ont, globalement, des caractéristiques de placement semblables à celles de l'indice ou d'un sous-ensemble des titres constituants de l'indice.

Le fonds investit actuellement dans The Real Estate Select Sector SPDR® Fund (pour les besoins du présent fonds, le fonds de référence).

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 novembre 2024. Ces placements changeront en fonction des modifications apportées à l'indice.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2024)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Répartition des placements (au 30 novembre 2024)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

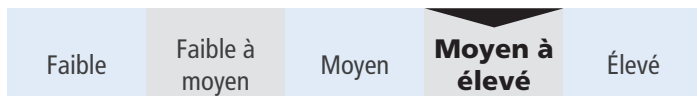
BMO Gestion d'actifs inc. estime que la volatilité de cette parts de série FINB du FINB est de **moyenne à élevée**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FINB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation de BMO Gestion d'actifs inc.

Ce niveau est généralement établi d'après la variation du rendement du FINB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FINB et peut changer avec le temps. Un FINB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FINB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FINB.

Aucune garantie

Ce FINB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.



Quel a été le rendement du FINB?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série FINB du FINB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FINB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisque le FINB n'a pas encore terminé une année civile.

Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts de série FINB du FINB au cours des dernières années civiles. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FINB.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette rubrique présente le meilleur et le pire rendement des parts de série FINB du FINB sur trois mois. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FINB.

Rendement moyen

Cette rubrique présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement fictif de 1 000 \$ dans des parts de série FINB du FINB. Toutefois, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FINB.

Négociation des parts de FINB

Les FINB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FINB.

Établissement du prix

Les parts de FINB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FINB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FINB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FINB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FINB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FINB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FINB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent la croissance des capitaux propres
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés de l'immobilier
- peuvent assumer un risque de placement de moyen à élevé (c'est-à-dire que vous êtes disposé à accepter la fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FINB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FINB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FINB dans un compte non enregistré, les distributions du FINB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FINB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FINB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FINB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FINB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FINB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FINB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FINB.

Les frais du FINB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels de la catégorie correspondent à 0,19 % de la valeur de la catégorie. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie, les renseignements sur ses frais d'exploitation et ses frais de transactions ne sont pas encore disponibles.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FINB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FINB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FINB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FINB, communiquez avec BMO Gestion d'actifs inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FINB constituent les documents légaux du FINB.

BMO Gestion d'actifs inc.
First Canadian Place
100 King Street West, 43rd Floor
Toronto (Ontario)
M5X 1A1

Numéro sans frais 1 800 361-1392
www.bmo.com/fnbjuridique
Courriel : bmo.ets@bmo.com

Les Fonds négociables en bourse BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

L'indice est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJ ») et il a été concédé sous licence aux fins d'utilisation par le gestionnaire. S&P^{MD}, S&P 500^{MD}, Select Sector[®], SPDR^{MD}, US 500 et The 500 sont des marques de commerce de S&P Global, Inc. ou des membres de son groupe (« S&P »); et Dow Jones^{MD} est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). SPDJ a concédé une licence d'utilisation à l'égard de ces marques de commerce et une sous-licence d'utilisation a été accordée à certaines fins au gestionnaire. Le FINB n'est pas parrainé, garanti, vendu ou promu par SPDJ, Dow Jones, S&P ou les membres de leurs groupes respectifs et aucune de ces parties ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce ou ces produits ni n'assume quelque responsabilité que ce soit découlant d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions concernant l'indice.